

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D23015CCAS
Séance du 4 juillet 2023 à 18 heures 30

Date de la Convocation
Le 20/06/2023

Date d'Affichage
Le 22/06/2023

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 10/07/2023

Ce jourd'hui le quatre juillet de l'an deux mille vingt-trois à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Présents :

Membres élus : Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS,
Alexis BRU, Marie-Thérèse FRAYSSINET,

Membres nommés : Michèle CAMEL, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ,
Françoise HURET, Boualem MEGUENNI,

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Nombre de Conseillers : 13 | Abstentions : 0 |
| Présents : 8 | Vote pour : 8 |
| Votants : 8 | Vote contre : 0 |

Absents excusés : Gérard POUJADE, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Francis
SERVAIS, Céline TAFELSKI, Bruno VICTORIA

Secrétaire : Marie-Thérèse FRAYSSINET

Objet de la délibération : Aides aux Particuliers

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation de Mme [nom] domiciliée sur la commune

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié la situation de Mme [nom] décide de :

- ✓ Verser directement au collège Bellevue la somme de 55 € pour que son fils [nom] puisse participer à la sortie en classe verte prévue au mois de septembre.

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 4 juillet 2023

La Vice-Présidente,
Agnès BRU



La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse FRAYSSINET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.